

D 280524-09

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 28 mai 2024

Sur convocation en date du 22 mai 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 mai 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents :

MERLE Emmanuelle
BLANC Jean Luc
BURTIN Béatrice
VINIERE Michel
THERMET Laure
PERDRIX Catherine
SCHUBERT Anja

MORAND Alexis
BRUNET Myriam
JACQUEMET Rodolphe
VEUILLET Philippe
MARION Isabelle
MERLE Sandra
BELQAID Zahira

LACOMBE Annick
CHEVILLARD Jean Luc
CHATARD Kévin
BONHOURS Paola
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
TAPONARD Emmanuel
JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :

Patrice JANODY a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Serge CHANEL
Patrick LAUPRETRE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET
Jean-Louis BILLOUD a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET
Meryl BURDY a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC
Magalie DAVID a donné pouvoir à Sandra MERLE

Etait absente :

Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**DEMANDE DE SUBVENTION AU SDIS POUR L'ACQUISITION DE TENUES ET
MATERIELS ADAPTES, DESTINES AUX SAPEURS POMPIERS
VOLONTAIRES DU SERVICE LOCAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE
VIRIAT**

Entendu le rapport de M. le Maire

Le Service Local d'Incendie et de Secours (SLIS) de Viriat a renouvelé des équipements de protection des sapeurs-pompiers volontaires (casques, tuyaux, vestes feu). Cela représente une dépense prise en charge par le budget de la Commune d'un montant de 1 385.95 € TTC.

Le SDIS ayant reconduit son programme d'aides aux communes qui sont sièges d'un Service Local d'Incendie et de Secours (SLIS), il est proposé de solliciter une subvention dont le taux s'élèverait à 60 % et 20 % pour l'acquisition de ces équipements.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- solliciter une subvention auprès du SDIS de l'Ain pour l'acquisition des équipements de protection de la personne représentant une dépense de 1 154.97 € HT soit 1 385.96 € TTC. Cette subvention pourrait, compte tenu du barème d'intervention du SDIS s'élever à 235,78 €
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

